



**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP 3 et 4**

Tél : 01 57 02 63 01
Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Annexe 04

Circulaire n° 2022-089 du 23/06/2022

**Titre : LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA MISE EN PLACE DE LA REMUNERATION
DES MAITRES DEBUTANTS et N'AYANT PAS DE DOSSIER CONNU DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL**

Année scolaire 2022 / 2023

A/ DOSSIER ADMINISTRATIF

- Justificatif d'état civil (photocopie de la carte d'identité ou du passeport).
- Demande d'extrait de casier judiciaire n° 2 dûment complétée par l'intéressé(e) (Annexe N° 05)
- État signalétique et des services militaires.
- Certificat médical d'aptitude aux fonctions d'enseignant délivré par un médecin agréé (liste des médecins agréés sur le site de l'ARS : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Liste-des-medecins-agrees>)
- Déclaration sur l'honneur de l'intéressé(e), sur papier libre, attestant qu'il n'a fait l'objet ni de mesure d'exclusion de la fonction publique ni de sanction disciplinaire.
- Copie de tous les titres, diplômes, brevets, possédés par l'intéressé(e)
- Curriculum vitae établi par l'intéressé(e) indiquant ses services antérieurs et précisant les établissements et dates d'exercice, les fonctions remplies et les services accomplis.

B/ DOSSIER COMPTABLE

- Attestation de non rémunération par l'Etat (Annexe 07)
- Procès-verbal d'installation (Annexe 03)
- Fiche de renseignements (Annexe 04)
- Relevé d'identité bancaire ou postal (les chèques annulés et les RIB de Livret A ne sont pas admis par la direction départementale des finances publiques) (Annexe 10)
- Certificat de scolarité pour tout enfant âgé de plus de 16 ans ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants entre 16 et 18 ans.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale